Nations Unies S/PRST/2007/2



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 janvier 2007

Original : français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5621e séance, le 16 janvier 2007, la question intitulée « La situation au Tchad et au Soudan », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réitère sa préoccupation à l'égard de la poursuite de l'instabilité dans la zone frontalière du Soudan, du Tchad et de la République centrafricaine, et de la menace qu'elle fait peser sur la sécurité de la population civile et de la conduite des opérations humanitaires.

Le Conseil de sécurité prend note du rapport du Secrétaire général du 22 décembre 2006 (S/2006/1019) contenant des recommandations préliminaires sur le déploiement d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. Il prend note de la position des autorités tchadiennes et centrafricaines en faveur d'une telle présence en principe et attend avec intérêt la poursuite de leur engagement dans la préparation de celle-ci.

Le Conseil de sécurité prend note de l'intention du Secrétaire général d'autoriser le retour immédiat de la mission d'évaluation technique dans la région, en vue de compléter ses observations qui avaient été limitées par des contraintes de sécurité et le prie de lui présenter avant le milieu du mois de février 2007 des recommandations complétées et mises à jour quant à la taille, à la structure et au mandat d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies.

En vue d'accélérer les préparatifs d'une décision prochaine sur le possible déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de déployer dès que possible une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine, en consultation avec leurs Gouvernements, ainsi qu'il l'envisage au paragraphe 88 de son rapport ».

07-21030 (F) 160107 160107